

Avis adopté

Séance plénière du 29 janvier 2025

Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir

Déclaration du groupe CGT

En introduction et sans suspens, nous considérons que l'avis présenté est un bon avis.

Les initiatives actuelles ne permettent pas de peser à la hauteur des graves atteintes aux équilibres de la nature.

L'avis appelle à la prise de décisions politiques, des objectifs clairs évalués et appuyés par un budget dédié important.

Nous appuyons ainsi la nécessité d'un pilotage interministériel pour construire un plan national de restauration cohérent avec les territoires.

Des politiques publiques incitatives, contraignantes, cadrées et contrôlées par l'Etat sont nécessaires. Cela nécessite des exigences d'éco-sociales conditionnalités pour l'ensemble des aides financières (fonds européens, état, collectivités quel que soit le bénéficiaire), et un contrôle préalable d'éligibilité (qualitative des mesures et projets pour garantir un impact positif sur l'environnement soit par l'état, soit par des experts, BET ou scientifiques.).

Il s'agit de s'assurer que les projets financés répondent aux enjeux environnementaux. Cela doit passer par la remise en cause des aides publiques dommageables à la biodiversité.

La création d'un label est une première étape pour organiser et renforcer les initiatives et reconnaître l'engagement des acteurs, notamment les propriétaires publics et privés.

Une meilleure prise en compte de la portée des avis de l'Autorité Environnementale est nécessaire. Sa gouvernance doit être indépendante dans sa composition avec des scientifiques et des associatifs producteurs de données (les associations et bénévoles sont les plus gros producteurs de données naturalistes). Il est nécessaire de garantir la pérennité financière de ce dernier et de reconnaître leur rôle et savoirs environnementaux.

Nous considérons par ailleurs essentiel que tous les acteurs soient intégrés dans les processus de décisions. Nous tenons à souligner au-delà de la démocratie environnementale et citoyenne, le rôle spécifiques des salariés. Cela passera nécessairement par une information totale, la formation, la création d'emplois pérennes et la reconnaissance de leur qualification.

L'avis à venir sur l'évaluation des politiques publiques environnementales viendra donner des éléments d'appréciation complémentaires sur les réalisations et leur effectivité.

Ces éléments de précisions donnés, **le groupe CGT a voté pour l'avis présenté.**